

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MARS 2010

Convocation le 12 mars 2010

Présents : Jean Claude FLACHAT, Jean-Marc DECITRE, Bernard FARA, Gérard GONON, Jean-Philippe GENTHIAL, Ludivine RIVAT, Odette SEYTRE, Alexandra ORIOL

Excusés : Michel LEGRAND, Marie-Pierre BERAUD, Sébastien THOLOT, Patricia AGRAMUNT

Secrétaire de séance : Ludivine RIVAT

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Claude PERRETON, Conseiller municipal, décédé le 3 février 2010.

BUDGET COMMUNE :

Adoption du compte administratif 2009 :

Section de fonctionnement : Dépenses = 532 619.40 €; Recettes = 705 027.84 € dont 75 131.51 € de report, soit un excédent de 172 408.44 €

Section d'investissement : Réalisation : Dépenses = 688 417.96 €; Recettes = 548 577.80 €, soit un déficit de 139 840.16 € avec un report de 246 930.00 € en dépenses et de 173 900.00 € en recettes. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat : Il est décidé, à l'unanimité, d'affecter en réserve à la section d'investissement la somme de 172 408.44 €

Détermination du taux des taxes locales :

Il est décidé, à l'unanimité, d'augmenter de 2% le taux des taxes locales, soit :

Taxe d'habitation : 6.92 % ; Taxe sur le foncier bâti : 7.94 % ; Taxe sur le foncier non bâti : 35.31 % pour un produit total attendu de 154 732 €

Vote du budget primitif 2010 :

Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes = 605 382.00 € et un autofinancement prévisionnel de 88 448.00 €

Section d'investissement : Dépenses = Recettes = 657 791.16 € avec la poursuite d'opérations et de nouvelles portant sur la voirie et la création d'une piste forestière dans le massif de « La Rivoire ». Adopté à l'unanimité.

BUDGET SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Adoption du compte administratif 2009 :

Section d'exploitation : Dépenses = 81 700.94 €; Recettes = 110 377.51 € soit un excédent de 28 676.57 €

Section d'investissement : Dépenses = 94 708.25 €; Recettes = 146 740.05 € soit un excédent de 52 031.80 € avec un report de 791 799.69 € en dépenses et de 705 702.70 € en recettes. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat : Il est décidé, à l'unanimité, d'affecter en réserve, à la section d'investissement, la somme de 15 670.50 € et de reporter 13 006.07 € en section d'exploitation en 2010.

Vote du budget primitif 2010 :

Section d'exploitation : Dépenses = Recettes = 160 284.07 € et un autofinancement prévisionnel de 64 239.00 €

Section d'investissement : Dépenses = Recettes = 873 648.00 € avec de nouveaux programmes d'amélioration aux réseaux suite au diagnostic et d'alimentation en eau potable du hameau de « Choméol ». Adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2009 :

A l'unanimité, les comptes de gestion de la commune et du Service Eau et Assainissement sont approuvés.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX SINISTRES DE CATASTROPHES NATURELLES :

A l'unanimité et en solidarité aux victimes du tremblement de terre en Haïti et de la tempête Xynthia, il est décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Haïti : 100.00 €; Association des Maires de Vendée : 100.00 €; Association des Maires de Charente-Maritime : 100.00 €

CADENCES D'AMORTISSEMENT D'OPERATIONS TERMINEES DU SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT :

Opérations	Montant total	Nombre annuités	Montant annuités
AEP « Le Chirat »	104 384.69 €	30	3 479.00 €
Dégagement source « Choméol »	12 644.35 €	5	2 528.00 €
Renforcement AEP vers « Combernaud »	24 622.79 €	30	842.79 €

Adopté à l'unanimité à compter du 1^{er} janvier 2010.

PLACEMENT DE TRESORERIE A COURT TERME :

Suite à l'interruption des travaux d'AEP « Les Biais – La Serchette » dues aux intempéries, le prêt contracté à cet effet sera placé à court terme. Adopté à l'unanimité.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR :

Sur les huit proposées par le receveur municipal, sept admissions en non-valeur sont acceptées pour un montant de 406.16 € dont la dépense est prévue au budget 2010 du Service eau et Assainissement. Voté à l'unanimité.

PARTICIPATION A LA MUTUELLE SANTE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Il est décidé, à l'unanimité, de participer à hauteur de 25 % de la cotisation 2010 de chacun des agents, en conformité avec la réglementation.

RECouvreMENT DE LA CONTRIBUTION 2010 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER :

La contribution 2010 par fiscalisation audit syndicat est retenue à l'unanimité.

PROCEDURE DE CLASSEMENT ET DE DECLASSEMENT DE VOIRIE :

Les documents d'arpentages sont désormais établis, il est donc décidé à l'unanimité de procéder au classement et déclassement de parties des voies communales et chemin ruraux aux lieux-dit : « Le Sardier – La Cognetière », « La Fougeasse », « La Cours » et « Le Planil ».

BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC L'OPH GIER PILAT :

Enfinement le bail conclu avec cet office public concernera uniquement la parcelle AB 97, au Bourg où ont débuté les travaux de construction de quatre logements sociaux.

APPLICATION DES PARCELLES COMMUNALES DANS LE REGIME FORESTIER :

A l'unanimité, il est décidé de soumettre au régime forestier les parcelles achetées en 2009, cadastrées section BL n°30 et BO n°152 sises respectivement à « La Petite Rivoire » et à « Grands Champs ».

QUESTIONS DIVERSES :

Relais pédestre du Pays du Gier : Il est décidé, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la demande de subvention.

Ecole de Musique de L'Horme : Il est décidé, à l'unanimité, de ne pas subventionner cette école : une convention avait été signée avec l'école de musique de SAINT-CHAMOND à qui la commune versait une participation qui était ensuite recouvrée auprès des familles.

Lecture de différents courriers portant sur des demandes de goudronnage de chemin et d'accès au réservoir d'eau.

Gérard GONON, adjoint aux bâtiments communaux, a demandé un devis pour le remplacement des ardoises du clocher.

Evocation des travaux de mise en sécurité à l'ancienne grange, de réparation des vitraux de l'église et de la voirie communale.

Séance levée à 23h00

Le Maire :

Jean Claude FLACHAT